



# Easy Cyber Insurance



## Surfer en toute tranquillité sur le Net

La nouvelle offre Easy Cyber Insurance vous protège face à la criminalité sur Internet comme le cybermobbing et les cyberattaques. Assurance de protection juridique Internet complète, elle vous assiste aussi en cas de présence de virus sur vos appareils électroniques.

Swisscom (Suisse) SA (ci-après Swisscom), en tant que preneur d'assurance, informe les personnes assurées des points essentiels de l'assurance et des dispositions du contrat d'adhésion. Les conditions générales contiennent l'intégralité des informations sur ce produit.

Assurance pour les particuliers

### Personnes assurées

La personne assurée est la cliente ou le client de Swisscom s'affiliant à l'assurance collective en concluant un contrat d'adhésion, ainsi que les personnes vivant dans le même ménage qu'elle (la personne assurée), si ces dernières ont leur domicile civil en Suisse.

### Cas juridiques et dommages assurés

Easy Cyber Insurance vous protège lorsque des litiges surviennent dans les domaines suivants:

- ✓ Comptes en ligne et cartes de crédit
- ✓ Cyberharcèlement et droits d'auteur
- ✓ Achats en ligne

Et en cas de sinistre:

- ✓ Récupération des données et suppression de virus

Le détail des prestations est fourni dans les conditions générales. Elles sont déterminantes en tout cas.

### Prestations assurées et sommes d'assurance

Assurance de protection juridique:

Dans les cas assurés, Easy Cyber Insurance prend en charge les frais des prestations répertoriées à concurrence d'une somme d'assurance de CHF 20 000.– par cas juridique.

Suppression des virus et récupération des données: sont assurés au maximum deux événements par an jusqu'à CHF 3000.– chacun.

### Franchise

Aucune franchise ne s'applique.

### Durée de la couverture d'assurance

Easy Cyber Insurance est valable pendant 365 jours dès la prise d'effet du contrat d'adhésion. Au terme de cette durée contractuelle minimale, le contrat d'adhésion est prolongé de manière tacite pour une durée indéterminée s'il n'est pas résilié en respectant un délai de deux mois en fin de mois.

### Validité territoriale de l'assurance

L'assurance est valable dans le monde entier. Concernant la validité temporelle, un dommage est couvert lorsque sa cause ou l'événement déclencheur surviennent pendant la durée contractuelle applicable au risque concerné.

### Coûts du produit Easy Cyber Insurance

Easy Cyber Insurance coûte CHF 7.90 par mois, droit de timbre inclus (dont CHF 4.79 d'assurance de protection juridique).

### Marche à suivre en cas de dommage

Les dommages peuvent être déclarés dans un formulaire en ligne sur My Swisscom ou par téléphone à AXA-ARAG. Vous trouverez les informations importantes sur [www.axa.ch/sinistreeasycyber](http://www.axa.ch/sinistreeasycyber)

### En cas de questions sur la facturation ou la résiliation

Pour toute question concernant la facturation, le client peut appeler la ligne d'assistance gratuite de Swisscom au 0800 800 800. Les résiliations peuvent être annoncées par téléphone (0800 800 800) ou par e-mail ([easy.insurance@swisscom.com](mailto:easy.insurance@swisscom.com)).

### Frais assurés

#### Protection juridique

✓ Frais d'avocat pour autant que la ou le mandataire ait été désigné(e) avec l'accord d'AXA-ARAG et que sa convention d'honoraires ait été approuvée par AXA-ARAG;

✓ Frais d'expertise pour les expertises nécessaires effectuées avec l'accord d'AXA-ARAG ou ordonnées par un tribunal

✓ Frais de procédure de tribunaux étatiques et d'autorités, à la charge des personnes assurées, à l'exception des frais afférents à des décisions de première instance

Les autres frais assurés sont indiqués dans les conditions générales.

#### Récupération des données et suppression de virus

✓ Frais de récupération de données endommagées ou perdues

✓ Frais de réinstallation de données sur des appareils, dans des banques de données ou sur des comptes dans le cloud des personnes assurées

✓ Frais d'élimination de virus ou, si l'élimination est impossible, frais de réinstallation du système exploitation. Si un appareil assuré est définitivement bloqué des suites d'une attaque de virus par enregistreur de frappe (keylogger), les coûts d'un appareil de remplacement équivalent (valeur actuelle) sont également assurés (au maximum une fois par année d'assurance)



## Événements assurés

|   |   |
|---|---|
| <b>Comptes en ligne et cartes de crédit</b>             | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Acquisition illicite par des tiers de choses et de données assurées (p. ex. par clonage de carte bancaire, piratage ou vol)</li><li>✓ Utilisation abusive de cartes de crédit, de cartes de débit, de cartes-clients ou de cartes SIM</li><li>✓ Utilisation abusive de comptes en ligne</li><li>✓ Utilisation abusive d'éléments d'identité ou d'authentification (usurpation d'identité)</li></ul>   |
| <b>Cyberharcèlement et droits d'auteur</b>              | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Atteinte à la personnalité des personnes assurées résultant d'une insulte, d'une diffamation ou d'une calomnie. L'atteinte à la personnalité doit être reconnaissable par des tiers et avoir été commise au moyen de médias électroniques (p. ex. cyberharcèlement)</li><li>✓ Atteinte à la personnalité dans le cadre de l'activité lucrative principale ou accessoire des personnes assurées</li><li>✓ Violation des droits d'auteur sur Internet</li><li>✓ Diffusion de contenus punissables sur Internet par les personnes assurées</li><li>✓ Publication par un tiers sur Internet d'images à caractère privé appartenant aux personnes assurées. La publication doit se faire contre la volonté des personnes assurées.</li></ul> |
| <b>Achats en ligne</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Biens mobiliers (p. ex. objets comme un téléviseur) et téléchargements non livrés ou livrés partiellement 30 jours après la dernière date de livraison communiquée</li><li>✓ Livraison non conforme à la commande ou livraison de biens mobiliers dans un état défectueux ou différent de l'état convenu. La couverture est valable pour une durée maximale de 30 jours après réception de l'objet. Les particularités résultant des propriétés naturelles de la chose elle-même ne constituent pas un défaut (p. ex. nuances du cuir, couleur et structure de produits en bois).</li></ul>   |
| <b>Récupération des données et suppression de virus</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Endommagement physique du périphérique de stockage numérique</li><li>✓ Défaillance technique du périphérique de stockage numérique</li><li>✓ Piratage informatique ou infection d'un périphérique de stockage numérique par un virus informatique ou un logiciel malveillant</li></ul>  |

[www.swisscom.ch/easyinsurance](http://www.swisscom.ch/easyinsurance)

### Partenaire contractuel

Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») a conclu un contrat d'assurance collective avec AXA-ARAG Protection juridique SA. AXA-ARAG Protection juridique SA est l'assureur de l'assurance de protection juridique Internet et fait appel pour sa part aux prestations d'AXA Assurances SA (prestataire et assureur) pour la récupération des données et la suppression de virus. Swisscom est le preneur d'assurance.

### Devoir de diligence/obligations

La personne assurée est responsable de la bonne conservation et de la protection de ses appareils électroniques ainsi que de ses données. Le devoir de diligence minimal englobe:

- la sécurisation de l'accès aux appareils assurés (p. ex. protection par mot de passe, reconnaissance faciale);
- l'exécution des mises à jour logicielles des fabricants;
- l'installation de programmes antivirus et leur mise à jour.

En cas de violation des obligations de diligence, les prestations peuvent être réduites ou refusées dans la mesure où l'insuffisance de la protection a conduit à la réalisation ou à l'aggravation du dommage.

Utilisation abusive de cartes de crédit: en cas d'acquisition illicite ou de soupçon d'utilisation abusive de choses et de données assurées, il convient d'informer immédiatement le prestataire concerné (p. ex. l'organisme émetteur de la carte de crédit). Il y a également lieu de faire procéder au blocage immédiat de la carte.

Achats en ligne: les personnes assurées sont dans l'obligation de vérifier l'état des objets assurés. En cas de défaut, ce dernier doit être notifié au vendeur, au fournisseur ou à l'exploitant de la plate-forme immédiatement ou dans le délai prévu par les conditions d'achat.

### Protection des données

Sur [www.swisscom.ch](http://www.swisscom.ch), dans le document «Déclaration générale sur la protection des données», le client peut consulter la manière dont ses données sont traitées par Swisscom et les possibilités dont il dispose en la matière.

Le client accepte que Swisscom transmette les données à AXA-ARAG:

- nécessaires à AXA-ARAG à des fins de contrôle et de statistique;
- nécessaires à AXA-ARAG en vue du traitement des cas juridiques et des sinistres;
- permettant à AXA-ARAG de contacter le client une fois pendant la durée et à la fin du contrat d'adhésion avec Swisscom en vue de lui indiquer d'autres solutions.

AXA et AXA-ARAG ne recueillent et ne traitent que les données personnelles nécessaires à la gestion du contrat et au traitement des cas juridiques et des dommages. AXA-ARAG ne communique aucune information à Swisscom ni à AXA Assurances SA si elle n'est pas nécessaire au règlement du cas juridique.